

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu du Secrétaire du Gouverneur général la communication suivante:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL  
OTTAWA

Le 7 mars 1945.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire savoir que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale de l'édifice du Parlement à trois heures de l'après-midi, le lundi 19 mars 1945, et que, lorsqu'on l'aura avisé que tout est prêt, il se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir la sixième session du dix-neuvième Parlement du Canada.

Veuillez agréer,

Monsieur le Président,

l'assurance de ma haute considération,

A. S. REDFERN,

*Secrétaire du Gouverneur général.*

L'honorable  
Président du Sénat,  
Ottawa.

*Ordonné:* Que ladite communication soit déposée sur la Table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général étant venu et ayant pris place au Trône.

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de Lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Vous avez été convoqués pour expédier les affaires qu'il est de l'intérêt national de terminer avant l'expiration de la présente législature.